

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JANVIER 2024

COMPTE-RENDU

Convocation du : 04/01/2024

Le 11 janvier 2024 à 20h00, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Maxime POUPART, Maire.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Maxime POUPART, Sylvain DUBOIS, David PASQUIER, Sylvain MÉNARD, Angélique DENIS, Loïc GUISENEUF, Estelle BLIN, Virginie BAZIN, Claudine ROUSSEAU, Angélique COUTEAU, Frédéric PELÉ.

Absent représenté : Néant.

Absents excusés : Madame Lolita DE GRAEVE et Messieurs Philippe DELAUNE et Matthieu HOGUET.

Secrétaire de séance : Madame Angélique DENIS.

ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU 7 DECEMBRE 2024

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représenté :

Décide

- **D'adopter le procès-verbal de la séance du 7 décembre 2024.**

DCM2024001 – RÉHABILITATION D'UN BÂTIMENT ET CRÉATION D'UNE SALLE MULTIUSAGE : COÛT ESTIMATIF DE L'OPÉRATION ET PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL

M. Sylvain DUBOIS rappelle à l'assemblée que l'Avant-Projet Définitif pour la réhabilitation d'un bâtiment et création d'une salle multiusage a été adopté par délibération n°DCM2023060 en date du 7 décembre 2023 et que l'assemblée a décidé d'inscrire ces travaux au budget investissement 2024,

Vu le coût estimatif de l'opération détaillé s'élevant à **1 671 324,10 €** HT et le plan de financement prévisionnel présentés à l'assemblée ci-dessous :

Coût estimatif de l'opération				
Nature des dépenses les montants indiqués (sans arrondi) doivent être justifiés	Nom du prestataire	Montant (HT)		
Maîtrise d'œuvre				
Maîtrise d'œuvre	SET ARCHITECTE	142 939,10 €		
Études complémentaires / frais annexes				
Mission géotechnique G1ES-PGC	TECHNILAB	2 133,00 €		
Diagnostic bâtiment	A.L.S	940,00 €		
Relevé topographique	ARRONDEL	1 200,00 €		
Relevé bâtiment et bornage	ARRONDEL	2 660,00 €		
Division de propriété	ARRONDEL	400,00 €		
Repérage amiante plomb	DEKRA	700,00 €		
Mission contrôle technique	QUALICONSULT	5 980,00 €		
Mission CSPS	QUALICONSULT	4 950,00 €		
Mission inventaire zone humide	AGGRACONCEPT	1 200,00 €		
Missions G2AVP-G2PRO	FONDASOL	3 600,00 €		
Sous-total MOE/Études		166 702,10 €		
Travaux		1 504 622,00 €		
Sous-total travaux ou acquisitions		1 504 622,00 €	0,00 €	0,00 €
COÛT TOTAL PRÉVISIONNEL (HT)		1 671 324,10 €	0,00 €	0,00 €
Ressources prévisionnelles de l'opération				
Financements	à préciser le cas échéant	sollicité ou acquis	Montant (HT)	Taux
DSIL		sollicité	640 000,00 €	38,29%
Conseil départemental		sollicité	450 000,00 €	26,92%
EPCI		sollicité	240 000,00 €	14,36%
Sous-total aides publiques			Taux de financement public	1 330 000,00 €
Part de la collectivité		Fonds propres	141 324,10 €	
		Emprunt	200 000,00 €	
Participation du maître d'ouvrage			341 324,10 €	20,42%
TOTAL RESSOURCES PRÉVISIONNELLES (HT)			1 671 324,10 €	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

Décide

- D'approuver le coût estimatif de l'opération,
- D'approuver le plan de financement prévisionnel présenté,
- De solliciter l'État pour une subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2024,
- De solliciter le Conseil Départemental pour une subvention au titre du Fonds Communes Rurales,
- D'autoriser M. le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires pour la mise en œuvre de la présente décision.

DCM2024002 – ÉCHANGE FONCIER SANS SOULTE DE PARCELLES DE TERRAINS ENTRE LA COMMUNE DE LE PIN ET M. CHRISTOPHE GUINGAN

M. le Maire expose à l'assemblée :

Dans le cadre de l'aménagement de voirie au Clos des Vignes, la voie piétonne réalisée a révélé un empiètement de 24m² (parcelle cadastrée ZP n°176) sur la propriété de M. Christophe GUINGAN.

De son côté, M. Christophe GUINGAN a besoin pour la réalisation de son portail en entrée d'empiéter 12m² sur le domaine public (parcelle cadastrée ZP n°174).

Après concertation avec M. Christophe GUINGAN et afin de régulariser administrativement cet échange sans soulte,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

Décide

- D'autoriser l'échange foncier sans soulte entre la parcelle communale cadastrée ZP n°174 et la parcelle cadastrée ZP n°176 appartenant à M. Christophe GUINGAN,
- D'autoriser M. le Maire à procéder à la cession de ce bien et à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente décision.

DCM2024003 – SOLLICITATION D'UNE SUBVENTION AUPRÈS DES ARCHIVES DÉPARTEMENTALES POUR LA RESTAURATION DE REGISTRES ANCIENS 2024

M. le Maire expose à l'assemblée :

Le Maire est responsable au civil et au pénal des archives de sa commune, c'est-à-dire de tous les documents reçus et produits dans le cadre de l'administration quotidienne.

Le Maire est également responsable de la bonne tenue des documents produits dans le cadre des fonctions régaliennes qui lui sont confiées, dans le domaine de l'état civil notamment.

Les frais de conservation des archives communales sont compris dans les dépenses obligatoires des communes (article L. 2321-2 du code général des collectivités territoriales, 2e alinéa).

A ce titre un devis a été demandé auprès de l'ATELIER DU PATRIMOINE à BORDEAUX (33) pour la restauration de trois registres anciens.

Le montant du devis s'élève à 1 973,44 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

Décide

- **De faire restaurer 3 registres anciens auprès de l'ATELIER DU PATRIMOINE à BORDEAUX (33) pour un montant s'élevant à 1 973,44 € HT,**
- **D'autoriser M. le Maire à déposer une demande de subvention auprès des Archives Départementales et à signer les devis et tous les documents nécessaires à la bonne exécution de la présente décision.**

DCM2024004 – AVANCE TRESORERIE DU BUDGET PRINCIPAL AU BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT

M. le Maire expose à l'assemblée :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°DCM2029059 du 18 octobre 2019 créant un budget annexe lotissement « Les Jardins »,

Considérant la nécessité de procéder à des avances de trésorerie du budget principal au budget annexe lotissement « Les Jardins » afin d'équilibrer ce dernier,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

Décide

- **D'autoriser M. le Maire à procéder au versement d'avance de trésorerie par le budget principal au budget annexe lotissement « Les Jardins » dans la limite d'un plafond de 150 000,00 € pour l'année 2023,**
- **D'autoriser M. le Maire à signer tout document y afférent.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 9h45

Prochaine séance du Conseil Municipal : vendredi 16 février 2024 à 20h00.